

COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : Plénière du 12 avril 2022 tenue au siège du district à Vesoul à 17h30

Présidence : Monsieur GIBOULET Albert

Présents : Messieurs FALCHIER Jean-Yves, FIDON François et GUYON Thibaut

Invité : Monsieur PRUDHON Philippe (partiellement - ouverture)

La séance débute à 17h30 avec les membres présents.

1 – Mot du Président

Le président remercie les membres pour leurs présences et souligne la présence de Philippe PRUDHON.

Le but de réunion est de faire un nouvel état de lieux des installations à classer et axant le travail sur le reliquat des installations restant à renouveler, ensuite établir une liste des installations à prioriser dont le classement arrive à échéance et en fonction de leur évolution sportive.

Il a été comme vu en début de saison les homologations de gymnases où des équipes futsal évolueront en championnat départemental comme le gymnase MISCHLER de Fretigney et Velloreille ainsi que la SALLE SPORTIVE à Amance et le gymnase Thomas TRAHIN de Lure

A partir de cette saison 2021/22, mise en application au 01 juillet 2021 des nouveaux règlements fédéraux pour les terrains et installations sportives – une formation est prévue pour tous les membres.

Pour en terminer, le président rappelle qu'à la suite des visites de classement, il s'avère que des municipalités ne tiennent plus compte des remarques dès l'obtention de la confirmation du renouvellement du classement de leur installation ; souvent ces travaux à réaliser de mise en conformité sont à réaliser sans devoir engager des frais mais plus de la main d'œuvre. Un suivi sera entrepris pour suivre la levée des réserves informelles.

2 – Situation des installations.

Il a été procédé à la revue des installations dont le renouvellement n'a pas été encore réalisé ; plusieurs cas de figure se présentant :

A) Installations visitées 2020/21 en attente de classement

a. Dossiers incomplets

ESPRELS niveau T6 ; installation (terrain/vestiaires) pas de préparation, difficulté à prendre les mesures, buts Foot A11 rouillée, plus utilisé en grand jeu ; une contre visite en attente de retour de la municipalité, en cours.

MEMBREY – niveau T 6 ? visite réalisée le 18 juin 2021 ; visite non préparé et absence de documents administratifs ; un courrier a été fait le 05 juillet 21 récapitulant les points à corriger et rappel des documents à fournir – en attente de réponse.
Installation plus classée à ce jour donc plus utilisable en compétition.
Suivi du dossier par François

VELESMES – 2 terrains à renouveler le classement (Municipal T6 ?et le Pré neuf T5 ?) ; le dossier de renouvellement est incomplet, cas identique à Pesmes. Une rencontre est envisagée ou nouvelle visite, à analyser suivant le degré d'avancement des dossiers.
Reçu les tests de traction des buts ; dossier repris par Albert

b. Dossiers classés avec des travaux

LUZE – dossier classé, renouvelé au niveau T5, visite réalisée le 09 juin 21 mais où subsistent des travaux de mises aux normes concernant l'entourage complet de l'aire de jeu ; envoi suivi d'avancement régulier par le club et municipalité ;
Suivi par Albert, travaux en cours, au niveau administratif le dossier est complet et avec un classement renouvelé de niveau T5.

c. Dossiers classement échus mais avec dérogation

SAULX – Installation en attente de classement, ne sera pas utilisé pas de club résident (arrêt cette saison) – plus de compétition programmée
Historique du dossier - une dérogation avait été accordée (décision CD du 26-08-2020) pour évoluer en D2 mais sans avoir renouvelé le classement uniquement sur le fait d'avoir des vestiaires mis à disposition , la solution retenue étant de disposer de locaux de la salle des fêtes jouxtant le stade. Plus classé dernier classement 2014
Contact pris avec la Municipalité en début de saison; la municipalité a exprimé le souhait de classer cette installation niveau T6 ; suivi du dossier par Albert, contact à reprendre avant la fin de saison 2021/22.

SOING – idem SAULX

Une dérogation a été accordée le 05 septembre 2020 pour évoluer en D2 mais le classement de l'installation n'a pas été renouvelé – plus classé dernier classement 2010.

A la différence du dossier cité, un projet de vestiaires a été soumis le 28 juillet 2020 ; suivi du dossier par Albert, contact à reprendre avec une visite avant la fin de saison 2021/22.

B – Installations classées après une contre-visite

PESMES – dossier repris par Albert avec une nouvelle visite qui a conduit au renouvellement du classement après la levée des réserves, classement validé par la CRTIS du niveau T4 pour le terrain principal.

En cours le classement d'un terrain de Foot A8, D. GRANDPERRIN 2 pour lequel les buts sont à remplacer, est en cours; dossier complet (partie administrative) à recevoir le dossier FFF signé par la municipalité.

Par contre, le niveau de l'éclairage de ce stade D.GRANDPERRIN 1 s'est avéré insuffisant, ne peut pas être utilisé en compétition.

CLAIREGOUTTE – installation classée niveau T6, à souligner un très gros investissement par le syndicat intercommunal de gestion du terrain et des vétérans de CLAIREGOUTTE pour la mise aux normes de leur installation afin d'obtenir le renouvellement du classement.

C – Installation à classer dont le classement arrive à échéance cette saison 2021/22

BUCEY les GY – vérifier son utilisation en Foot A11 ou plus en FOOT A8 ; ce dossier est suivi par Jean-Yves.

CERRE les NOROY - vérifier son utilisation en Foot A11 ou plus en FOOT A8 ; dossier suivi par Jean-Yves

CINTREY – Plus classé

DAMPIERRE / SALON – Terrain Municipal qui arrive à échéance au 19-06-2022 ; le stade synthétique sera vu en 2030 – François sera en charge du dossier avec Thibaut si possible

ESSERTERNE – idem vérifier son utilisation sinon un courrier sera à faire à la Municipalité ; ce dossier sera suivi par Jean-Yves

ETUZ – Stade Municipal 1en FOOT A11 club résident US REC et Municipal 2 FOOT A8 club résident d'EMAGNY PIN (25) – dossier sera suivi par Jean-Yves

FALLON - vérifier son utilisation sinon un courrier sera à faire à la Municipalité s'il souhaite le renouvellement du classement; ce dossier sera suivi par Albert

NOIDANS le FERROUX – échéance au 21/08/2022 ; ce dossier sera suivi par Albert
Une visite avait été faite en 2021 avec Philippe pour faire suite à une invitation de la Municipalité et du club pour un projet de vestiaires, il s'était avéré que des travaux étaient à entreprendre pour conserver le niveau T5

RIOZ - Stade CHAILLAUX 1 (pelouse naturelle) en cours de classement et 2 (synthétique) plus classé au 12/2021

Visite planifiée le 05 mai – sera réalisée par Albert plus une personne suivant disponibilité

SAINT LOUP sur SEMOUSE - stade du Pâtis à vérifier la date d'échéance sur un listing 25/03/2022 un autre 2024 !! – action Albert suivant la réponse si classement à refaire cette saison, le dossier sera suivi par François

D – Autres installations à homologuer - Gymnases

Pas de changement sur la situation des gymnases à classer; dû principalement à l'activité importante déployée pour les terrains extérieurs et la crise sanitaire (installation fermée ou avec un accès limité).

Visite de classement cette saison 2021/22 en liaison la reprise de l'activité futsal avec le championnat départemental.

a) Installations nouvelles ou réhabilitées classées :

- FRETIGNEY et VELLOREILLE (Albert) - Niveau N4
- AMANCE (Albert) - Niveau 4
- Gymnase du TRAHIN à LURE (Albert) - Niveau 4

b) Gymnases réhabilités, utilisés par le District et pas encore classés

ST LOUP sur SEMOUSE – la réhabilitation du gymnase est terminée, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

JUSSEY – gymnase utilisé occasionnellement par le District et pas de classement initial ; dossier à suivre par François

VESOUL - gymnases Lassalle et Pontarcher, utilisé par le District et pas de classement initial; contact renouvelé avec le responsable des sports JP Nicot sans succès

c) Autres gymnases réhabilités, peu ou pas utilisés par le District et pas classés (pas urgent)

PORT sur SAONE gymnase réhabilité, prendre contact avec la Mairie pour un classement initial – action District/CDTIS

E – Renouvellement classement des éclairages

Prévoir cette fin de saison ou premier semestre saison 2022/23

BREVILLERS – échéance 10/11/2022 (Albert)

JUSSEY - échéance 10/11/2022 (François)

PERROUSE– échéance 22/01/2022 plus urgent (Albert)

SAINT REMY– échéance 10/11/2022 (François)

3 Situation des dossiers FFA.

a. Dossiers installations soldés

Mairie de LURE – dossier éclairage, passage en luminaire LED du stade synthétique Carrey niveau E6. Subvention FFF versée dossier clôturé fin décembre 21.

Mairie de BREVILLIERS – dossier sécurisation installation de pare-ballons - Subvention FFF versée dossier clôturé fin septembre 21.

b. Dossiers étudiés par la CR régionale FAFA et validés par la FFF

- Mairie de VESOUL stade R. Hologne 1 et Hologne 2 passage LED ; avis préalable favorable subvention accordée après la dépose du dossier et validée par la FFF.
- Mairie de PUSEY – Passage LED ; avis préalable favorable et subvention accordée après dépose d'un dossier et validée par la FFF
- Mairie de MAGNY-VERNOIS – Dossier sécurisation changement des bancs de touche et entourage derrière ces derniers - subvention accordée après la dépose d'un dossier et validée par la FFF
- Mairie de GY - Dossier sécurisation changement des bancs de touche et entourage derrière ces derniers - subvention accordée après la dépose d'un dossier et validée par la FFF.
- Mairie de MAIZIERES - Dossier création d'un club house - subvention accordée après la dépose d'un dossier et validée par la FFF.
- Mairie de CHAMPLITTE – Projet de réhabilitation vestiaires et création d'un club house pour un niveau T4, la demande d'avis préalable est favorable par la CRTIS. Un autre projet éclairage pour un passage en LED, pas de dossier FAFA car le niveau des subventions atteint également les 80% des projets mais par contre une demande d'avis préalable pour l'éclairage est à déposer pour le passage LED.

- Mairie de PERROUSE – Une demande d'avis préalable pour la construction de 4 vestiaires et d'un club house a été déposé et actuellement en instruction à la FFF car l'installation sera de niveau T3

c. Dossiers enregistrés et à instruire par la CR régionale FAFA

- Mairie de FONTAINE LES LUXEUIL – Dépose d'un dossier sécurisation pour le changement des bancs de touche et installation main courante derrière ces derniers – dossier enregistré qui sera instruit mi-mai par la CR FAFA de Ligue. En cours

d. Dossier transport instruit par la CR régionale FAFA et validé par FFF

Club du FC VESOUL – dossier transport, achat d'un véhicule d'occasion demandée 11 690€ obtenue par la Ligue 15 500€ exceptionnel car besoin de clôturer l'enveloppe 21/22; pas reçu de message du club malgré l'investissement du District sur la conclusion de ce dossier qui a connu une issue très favorable.

Il est rappelé aux Municipalités et clubs la possibilité d'établir des demandes de subvention FAFA pour la saison 2021/22 pour la sécurisation, bancs de touche, pare ballons, remise à niveau d'une aire de jeu... par contre rien pour un changement de buts.
Les nouveaux dossiers sont à adresser au District.

4 **Questions diverses**

Rappel pour les notes de frais sont à envoyer en Ligue, si 1^{er} remboursement joindre un RIB, bien joindre le justificatif du déplacement, le courrier à la Mairie est suffisant en renseigner le temps passé pour la visite départ/retour domicile

Il est confié à Jean-Yves la mission de suivre le dossier du renouvellement des installations de VAIVRE comportant le stade Municipal 1 et Municipal 2 et celui situé dans la Zone du Lac à savoir que ces installations ne sont plus utilisées et dont le classement sera à renouveler en juin

2023 pour le Municipal 1 et avec notre politique de classement il en sera de même pour le Municipal 2 et celui de la Zone du Lac.
Actuellement la Municipalité de VAIVRE réhabilite le gymnase et cela a un impact direct sur l'aire de jeu avec certainement une remise aux normes son terrain.

Formation des membres de notre commission aux nouveaux règlements installation et éclairage
Reçu des nouveaux guides plastifiés, bien illustrés et remis à tous les membres.
En principe cette formation va se faire sur une journée à BESANCON au District du DOUBS TERRITOIRE de BELFORT, le vendredi 27 mai à confirmer.

Classement des installations par rapport au niveau sportif ; après vérification pas de souci pour nos clubs accédant au niveau supérieur ; reste tout de même le cas de SOING plus classé et SAULX (moins grave plus de club) à solutionner rapidement, suivi du dossier par Albert

Vérification du listing des installations sportives de notre District suivant un document reçu par la CRTIS après la migration des infrastructures avec les nouveaux classements ; il apparaît que beaucoup d'informations sont omises ou incorrectes ; une vérification complète de ce listing a été faite dans le but de corriger dans Foot 2000 par la CRTIS – action en cours.

Un nouveau logiciel STADIUM va remplacer FOOT 2000; Raphaël Taverdet et Albert Giboulet iront en formation début juillet à Paris siège de la FFF

5 **Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19h00

Prochaine réunion mi-juin 2022, à finaliser

Le Président de la CDTIS 70,

Albert GIBOULET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.